

## CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD FERDINAND GRALL

Décembre 2024

### TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement (suite avis CSE du 19 décembre)
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF)	6 mois	Règlement de fonctionnement

Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer des fiches de poste nominatives, datées et signées afin de formaliser les missions des différents responsables		
Remarque_03	1- Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Compléter la fiche de poste du médecin coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Elaborer une fiche de poste nominative pour les cadres de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_06</b>	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

290004019\_CH FERDINAND GRALL LANDERNEAU